



Bulletin d'adhésion 2025 – 2026

Reprise des cours le 8 septembre 2025

Merci de remplir une fiche par adhérent

LIEUX	ACTIVITES	JOUR ET HEURE	ANIMATEUR	COTISATION ANNUELLE
Salle des sports	BADMINTON	Lundi de 20h00 à 22h00		45 € *
	TENNIS DE TABLE	Mardi de 18h30 à 20h30	Michel	45 € *
Salle du Coteau	GYMNASTIQUE POSTURALE	Lundi de 14h45 à 15h45	Jean Bastien	85 € *** (+ de 60 ans) 125 € ** (- de 60 ans)
	CARDIO-RENFO (FITNESS)	Lundi de 18h45 à 19h45	David	125 € **
	GYMNASTIQUE TONIC	Mardi de 10h30 à 11h30	Sébastien	125 € **
	PILATE	Mardi de 18h30 à 19h30	Cathy	130 € **
	YOGA	Jeudi de 19h00 à 20h00	Jessica	130 € **
Place de l'église Mozé	MARCHE	Jeudi matin Départ 9h30. Retour vers 12h15	Dominique	20 €

*La cotisation est de 70 €, si les deux activités badminton et tennis de table sont choisies.

**Dans le cas d'une participation de la même personne à un second cours, une remise de 50% est accordée sur le cours le moins cher.

***Pour les personnes âgées de plus de 60 ans, cette activité bénéficie d'une subvention départementale.

Nom : Prénom : né[e] le/...../.....

Adresse : Code postal : Ville :

Email :@..... Tél :

L'adhérent certifie être en possession d'un contrat d'assurance garantissant la Responsabilité Civile de la Vie Privée ☐

Activité(s) choisie(s)	Cotisation annuelle	Remise 50% sur la 2 ^e activité	Total
Total...			

Le règlement peut se faire par chèque libellé à l'ordre de « l'ASDMS loisirs », virement ou chèques vacances avec possibilité de régler en 3 fois sur octobre, novembre et décembre. Mode de paiement :

Le bulletin d'adhésion complété ainsi que le règlement doivent être transmis **avant fin octobre** à un membre du bureau, un animateur ou un référent d'un cours.

Aucun certificat médical n'est demandé à l'inscription mais **tout participant doit s'assurer être en bonne santé pour exercer l'activité choisie.**

L'ASDMS se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne l'exactitude des informations fournies par l'adhérent.

Sauf autorisation expresse de l'adhérent, tous les renseignements portés par lui-même sur son bulletin d'adhésion ne seront jamais communiqués à quiconque à quelque titre que ce soit (sauf à un membre du Bureau, dans un cadre unique de gestion ou d'organisation d'activités).

Les marcheurs se doivent d'écouter et suivre les instructions des encadrants pour leur sécurité, entre autres ne pas marcher au milieu et à plus de deux de front sur les routes goudronnées, traverser les routes en ligne droite et autant que possible sur les passages protégés.

CONTACT : asdmsloisirs@gmail.com

Béatrice MARTINEAU 06 32 10 85 07

Marie BOMARD 06 68 68 03 88

Sylvie RUDELLE 06 81 50 72 18

Dominique CONEAU correspondant randonnée

06 81 45 81 23 coneau.dominique@wanadoo.fr

Fait à, le

Signature